Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 12 avril qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Aménagement du territoire

- Les règlements numéro 940 et 943 de la Ville de Saint-Honoré ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de leur document complémentaire.

- Le règlement numéro 22-378 de la municipalité de Bégin a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 2023-02, 2023-03 et 2023-04 de la municipalité de Saint-Fulgence ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de leur document complémentaire.

- Le règlement numéro 228-2023 de la municipalité de Ferland-et-Boilleau a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Les règlements numéro 324-2023, 325-2023 et 326-2023 de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de leur document complémentaire.

- Les règlements numéro 326-2023, 327-2023 et 328-2023 de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de leur document complémentaire.

- Les règlements numéro 187-2023, 188-2023 et 189-2023 de la municipalité de Rivière-Éternité ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma

d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de leur document complémentaire.

- Un nouveau règlement ayant pour objet la démolition d'immeubles patrimoniaux sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté par le conseil.

- Une aide financière à la restauration patrimoniale pour le volet 1b d'un montant de 19 500 $ plus taxes applicables est accordée à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour la réalisation d'un audit technique (carnet de santé) du presbytère Saint-Jean-Baptiste.

- Le conseil adopte un règlement ayant pour objet la citation patrimoniale du site de pêche de la pointe de Bardsville et abrogeant le règlement numéro 11-285 portant sur le même objet.

- Entrée en vigueur du règlement numéro 22-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'ajouter un secteur sous l'affectation récréative à même l'affectation agricole dévitalisé en lien avec la décision de la CPTAQ dans le dossier 432294 qui ordonne l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 224,12 hectares et de remettre une superficie de 102,65 hectares sous l'affectation agricole dévitalisé suite à la décision de la CPTAQ dans le dossier 405783 qui est devenue caduque dans la municipalité de Petit-Saguenay.

- Octroi d'un financement pour le *Projet de développement du Nordik* déposé par l'entreprise le Nordik à la suite de la recommandation du comité de vitalisation de la MRC.

- Le conseil autorise la modification du programme de soutien aux actions des politiques MADA des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'année 2023-2024.

Gestion des matières résiduelles

- La MRC du Fjord-du-Saguenay procèdera à l'achat de différents conteneurs de déchets et recyclage pour un montant de 59 242 $.

Territoires non organisés

- Les personnes suivantes sont nommées à titre de fonctionnaires désignés afin d'appliquer l'ensemble des règlements adoptés par la MRC du Fjord-du-Saguenay :

- M. David Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement au territoire public;
- M. Jean-Philippe Bourque, inspecteur en bâtiment et en environnement au territoire public;
- M. Pascal Boivin, inspecteur en bâtiment et en environnement au territoire public;
- M. Marc Boivin, inspecteur en bâtiment, en environnement et aux cours d'eau;
- M. Christian Beaumier, technicien au territoire public;
- M^{me} Julie Desmarais, technicienne au territoire public;
- M. Jérôme Duchesne, technicien au territoire public;
- M. Samuel Bluteau, technicien au territoire public;
- M^{me} Mariane Plourde, technicienne au territoire public;
- M. Martin Saint-Gelais, inspecteur en bâtiment, en environnement et aux cours d'eau;

- Octroi d'un contrat pour la location de trois camionnettes et d'un camion cube à la firme Location Sauvageau inc. pour un montant mensuel total de 2 313,40 $, avant taxes et sans assurance pour chaque camionnette ou camion cube, concernant les travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) et dans des secteurs difficilement accessibles se retrouvant à l'intérieur des limites municipales, pour la période estivale 2023, lesquels seront effectués par le personnel du Service de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation) et du Service d'évaluation.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Les projets locaux suivants sont acceptés par le conseil dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

Municipalité	Organisme	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Mobilisation 2023 - Agent de développement	29 875 $	25 000 $
Petit-Saguenay	Zec Buteux Bas-Saguenay	Maintien et amélioration du potentiel de service de l'accueil Baribeau	117 255 $	15 000 $
		Total	147 130 $	**40 000 $**

- Une aide supplémentaire de 30 000 $ à la municipalité de Bégin pour la réalisation de son projet *Aménagement d'un local communautaire et d'un patio extérieur.*

MRC du Fjord-du-Saguenay

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors de la réunion du 23 mars 2023 est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2023 du Service de développement économique.

Autres

- Une aide financière annuelle de 12 000 $ est octroyée à la Conférence Régionale des Préfets à titre de contribution de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'entente Espace Régional d'Accélération et de Croissance du Saguenay - Lac-Saint-Jean pour un total de 24 000 $

- Le Conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay félicite officiellement Messieurs Benoît Bouchard et Jean-Philippe Bouchard de l'entreprise Distillerie du Fjord de Saint-David-de-Falardeau pour leur engagement vers l'excellence de leur entreprise, et ce, dans tous ses volets, et permettant un rayonnement à l'international du territoire de la MRC.

- Une enveloppe de 100 000 $ sera réservée afin d'aider les associations de villégiateurs et gestionnaires de territoires fauniques structurés (TFS) à réaliser des projets de restauration de traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages, en complémentarité des sommes allouées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

- Le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'année 2023 est modifié pour les dates suivantes :

Dates initiales	Nouvelles dates proposées
Le mardi 25 avril 2023	**Le mardi 2 mai 2023**
Le mercredi 24 mai 2023	**Le mardi 30 mai 2023**
Le mardi 27 juin 2023	**Le mardi 4 juillet 2023**
Le mardi 25 juillet 2023	**Le mardi 22 août 2023**
Le mardi 26 septembre 2023	**Le mardi 19 septembre 2023**
Le mardi 24 octobre 2023	**Le mardi 17 octobre 2023**
Le mardi 28 novembre 2023	Le mardi 28 novembre 2023
Le mardi 19 décembre 2023	**Le mercredi 13 décembre 2023**

MRC du Fjord-du-Saguenay

Demandes d'appui

- La MRC du Fjord-du-Saguenay accorde son appui à la MRC Antoine-Labelle dans sa demande auprès de la Société d'habitation du Québec afin d'avoir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay accorde son appui à la MRC de Matawinie dans sa demande auprès de la Société d'habitation du Québec afin d'avoir un versement de 65% de la CGP dès la visite et la production des plans et devis pour le programme RénoRégion.

Marie-Pier Boudreault